

Échelle 2

I. TITRE : CONSEILLER À L'ACCUEIL, INTÉGRATION ET IMMIGRATION

II. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature) :

Les emplois de conseiller à l'accueil, intégration et immigration sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement des activités d'étude, de recherche, de conseil et de diffusion d'information en matière d'immigration aux étudiants internationaux et à leurs personnes à charge.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES : (attributions caractéristiques)

1. Le conseiller à l'accueil, intégration et immigration conseille les étudiants internationaux en ce qui concerne les permis d'études, les visas de résident temporaire et la façon dont les permis d'études se rattachent à d'autres programmes d'immigration canadienne. Il interprète et applique les lois et les règlements du gouvernement, ainsi que les politiques et pratiques des organismes qui encadrent son domaine d'activités. Il guide les étudiants internationaux vers les ressources internes et externes disponibles.
2. Il identifie les besoins de la clientèle, développe des projets et des outils permettant l'amélioration des services aux étudiants internationaux. Il identifie des partenaires pour les projets et agit à titre de représentant de l'employeur auprès de diverses instances et comités internes et externes.
3. Il collabore à la planification et à la coordination des activités organisées pour les étudiants internationaux, incluant l'élaboration et le contrôle des budgets qui y sont reliés. Il participe à la rédaction de rapports, de procédures, de politiques ou de directives en œuvrant au sein de comités ou groupes de travail.
4. Il peut superviser du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, sur demande, donner son avis lors de la notation.
5. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié
2. Expérience :
3. Autres : Détenir le titre de Conseiller réglementé en immigration pour les étudiants étrangers (CRIÉE)